



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUN 2018

Présents : Mmes et Mrs VITRICE, NIVERT, DOLAGBENU, DEGEILH, RICHARD, PELISSIER, DIES, ABELLA, CASTA, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, FIERLEJ, TOUNTEVICH, VAUVILLIER, TRIAES, PANAVILLE.

Absents : M. THOULOUSE.

Mme BLASY procuration à M. NIVERT,
M. PIGATTO procuration à M. ABELLA,
Mme SARRAZIN procuration à Mme VITRICE,
M. SARICA procuration à M. ROHRBACHER,
M. CAILLARD procuration à M. DOLAGBENU,
M. JUMEL procuration à Mme RICHARD,
Mme OUSTRIC procuration à M. DIES,
Mme MONFRAIX procuration à M. VAUVILLIER,
Mme COURET procuration à Mme DEGEILH.

Secrétaire : Mme Cazanave.

Critère de diffusion : Affichage + site Internet

Date de la convocation : 21/06/18

Transmission en sous-préfecture : 29/06/18

Affiché le 04/07/18 jusqu'au 06/08/18

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 mai 2018.*

Finances :

1- Inscription au programme départemental d'urbanisation 2019 :

Mme le Maire rappelle le projet de création d'un cheminement piétonnier Route de Bonrepos (RD 68) dont le coût est estimé à 188 612 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire réaliser ces travaux,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour cette opération au titre du programme d'urbanisation 2019.

2- Tarifs cantine scolaire et restauration municipale - Année scolaire 2018/2019 :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer à 3,05 € le prix du repas de la cantine scolaire à compter de la rentrée 2018/2019.
- de fixer à 5,90 € le prix du repas du restaurant municipal pour les utilisateurs en lien avec l'école.

3- Attribution de subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- 300 € à l'association Lou Foc pour sa réalisation d'un arbre de pluie dans le cadre du projet culturel autour du thème de l'Eau,
- 450 € à l'association l'AMAP pour sa participation au projet des jardins partagés,
- 200 € à un jeune Fontenillois dans le cadre de son projet de tour du monde à la voile pour la planète et les océans.

Personnel communal :

4- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer pour les agents de la commune le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'instaurer le RIFSEEP,
- D'autoriser Mme le Maire à fixer par arrêté individuel le montant versé aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées,
- D'assurer l'exécution financière de cette mise en œuvre dans le cadre du budget primitif 2018 et d'inscrire les crédits correspondants aux futurs budgets.

5- Taux d'avancement de grades :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'avancement de grade et décide de fixer le ratio « promus-promouvables » à 100% pour les agents des catégories A, B, C à compter de 01/07/2018.

6- Modification du tableau des emplois :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau des emplois du personnel communal.

Urbanisme - Travaux :

7- Rénovation de l'éclairage public du centre bourg :

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération de rénovation de l'éclairage public du Centre Bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cet Avant-Projet Sommaire,
- Décide de s'engager sur la participation financière de la commune qui s'élève à 20 885 €.

Intercommunalité :

8- Désignation des conseillers municipaux chargés de siéger aux commissions de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (C.C.G.T.) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a modifié les membres des commissions communautaires thématiques de la C.C.G.T.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 04 juillet 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Fontenilles, le 04 juillet 2018
Mme le Maire,
Fabienne VITRICE